

REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2017

Date de convocation et d'affichage : 06/12/17

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9 Votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Présents : Gallet Claude, Réau Martine, Fauconnier Gérard, Boulanger Marcel, Texier Victor, Drouillat Michèle, Jean-Charles Myriam, Bouclet Thierry, Dolléans Aurore,

Excusé : Beauchamp Cédric (pouvoir à Martine Réau).

Absente : Roussel Emilie.

Monsieur Victor Texier a été élu secrétaire.

Approbation du dernier Procès-Verbal

Le Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Compétence école

Convention de Gestion des Écoles de Boisville - Allonnes

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de Gestion des Ecoles de Boisville – Allonnes, à compter du 1^{er} janvier 2018, qui a été validée par le Comité de Pilotage le 7 décembre dernier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Avis sur les Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe que le Conseil d'école s'est réuni le 11 décembre dernier et a voté à la majorité pour le retour en semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal de Boisville la Saint Père dans sa séance du 11 décembre a également voté à l'unanimité pour le retour en semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019.

Les horaires proposés sont les suivantes :

Classes	Journées	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Boisville	Matin	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
	Après-midi	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30
Allonnes	Matin	8h45 – 11h45	8h45 – 11h45	8h45 – 11h45	8h45 – 11h45
	Après-midi	13h45 – 16h45	13h45 – 16h45	13h45 – 16h45	13h45 – 16h45

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le retour en semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019.

Questions Diverses

----- Néant -----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h50 et ont signé les membres présents.